



Rabat, le 13 septembre 2021

COMMUNIQUE

En vertu des dispositions de l'article 147 de la Constitution, qui confère à la Cour des Comptes, la mission de la vérification de la régularité des dépenses des opérations électorales ;

Et en application des dispositions de la loi organique n° 27-11 relative à la chambre des représentants, et de la loi organique n° 59-11 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales ;

La Cour des comptes rappelle que les mandataires de listes et les candidats, ayant l'obligation de produire leurs comptes de campagnes électorales (Sources de financement, état des dépenses et les annexes), sont tenus de déposer leurs comptes auprès de la Cour, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la proclamation officielle des résultats définitifs du scrutin du 8 septembre 2021.

A cet égard, la Cour a mis à leur disposition, une plateforme numérique dédiée au dépôt de leurs comptes, selon les modalités et étapes suivantes :

- 1- Préinscription du candidat à travers la plateforme <https://elections.courdescomptes.ma>;
- 2- Servir les données se rapportant aux sources de financement et aux dépenses de la campagne électorale ;
- 3- Procéder à l'impression et à la signature du compte de la campagne électorale (contenant les sources de financement, l'état des dépenses et les annexes) ;
- 4- Prendre un rendez-vous via le lien dédié, et ce pour le dépôt dudit compte accompagné des pièces justificatives des dépenses électorales, au secrétariat-greffé près la Cour des comptes ou de l'une des Cours régionales des comptes, dont les indications relatives à leurs sièges sont présentées dans le tableau ci-joint.

C'est dans ce cadre, que la Cour organisera le 16 septembre 2021, une journée d'information au profit des cadres des partis politiques et des organisations syndicales chargés de la gestion administrative et financière et de la communication, sur les modalités de dépôt des comptes de campagnes électorales par les candidats et les dispositions légales et réglementaires encadrant l'opération de contrôle de l'utilisation du soutien public accordé aux partis politiques et aux organisations syndicales.

JURIDICTIONS FINANCIERES	ADRESSE	TEL/E-MAIL
Cour des comptes	Secteur 10 – Rue Ettoute – Hay Ryad - Rabat	05 37 57 67 00 ccountes@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Tanger- Tétouan- Al Hoceima	10 Rue Sijelmassa - Tanger	05 39 32 54 89 Crc.tanger@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de l'Oriental	14, Rue Moha Ouhamou - Oujda	05 36 70 65 33 Crc.oujda@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Fès-Meknès	Avenue Hassan II - Fès	05 35 65 24 87 Crc.fes@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Rabat- Salé- Kénitra	26, Angle avenue de France et rue Oum Rabii - Agdal - Rabat	05 37 77 89 84 Crc.rabat@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Béni Mellal - Khénifra	Immeuble El Mehdi 2-26 BD Mohammed VI, - Béni Mellal	05 23 42 22 62 Crc.benimellal@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Casablanca - Settat	50, rue capitaine Driss Chbakou Ain Borja - Casablanca	05 22 60 64 21 Crc.casablanca@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Marrakech - Safi	Avenue Agdal - Sidi Youssef Ibn Ali - Marrakech	05 24 40 07 37 Crc.marrakech@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Darâa - Tafilalet	Avenue Mohamed VI - place Hassan II - Errachidia	05 35 57 39 58 Crc.errachidia@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Sous - Massa	Hay Riad Salam, rue ouedziz - Agadir	05 28 29 61 61 Crc.agadir@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Guelmim – Oued Noun	Bloc A - Angle Av. Ibn Sina et Av.Omar Ibn Abdelaziz - Hay Haut Tayert - Guelmim	05 28 77 43 95 Crc.guelmim@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Laâyoune - Sakia El Hamra	Avenue Alla Ben Abdellah - Laâyoune	05 28 99 67 21 Crc.laayoune@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Dakhla oued ed-dahab	Avenue Aloula - Dakhla	05 28 93 21 76 Crc.dakhla@courdescomptes.ma